

Brocante 28 MARS 2026

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal & Ville

Téléphone

Email@.....

N° carte d'identité

Délivrée par, le/...../.....

Immatriculation du véhicule

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Règlement par espèces ou par chèque à l'ordre de La boîte du outils du Pays Solesmois à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Je réserve mètres et je joins mon règlement de Euros

Fait à, le /.... / 20.....

Signature

Brocante 28 MARS 2026

REGLEMENT

Article 1 - Lieu de la brocante

Marché couvert de Solesmes (59)

Article 2 -Jour & heures de la brocante

28 mars 2026

Article 3 - Produits dont la vente est interdite

Alimentation et Boissons sauf autorisation spécifique, armes et munitions, animaux, médicaments, contrefaçons, produits dangereux ou inflammables, tabac et alcool, produits illicites

Article 4 - Accessibilité à la brocante

- Accès libre et gratuits pour les visiteurs de 9h00 à 15h00
- Accès PMR
- Parking à proximité
- Toilettes accessibles

Article 5 -Conditions d'attribution des emplacements

L'inscription est considérée comme définitive qu'après reception du reglement

Article 6 - Prix et modalités de paiement

- ✓ 2 euros le mètre – table et chaise fournies

Réservation au 06.28.90.05.47.

Article 8 - Conditions d'occupation et de libération des emplacements

- ✓ L'installation des exposants est autorisée à partir de 8h00
 - ✓ Un emplacement par exposant est attribué
 - ✓ Si possible libérer le parking devant après déchargement de manière à favoriser la venue de visiteurs.
 - ✓ Chaque esposant est responsable de son stand
 - ✓ Interdiction de fixer au mur ou au sol
 - ✓ Les accès de secours doivent rester accessibles en permanence
 - ✓ L'emplacement doit être laissé propre et vide de tout déchets
-